

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 13 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Chantal MENIGOT et Bernard CERF, **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Fatima KHELIFI à Robert NATALE, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Frédéric ROUSSE à Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 6 avril	Le 6 avril	En exercice	41
		Présents	33
		Votants	41

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Claude SCHWANDER est désigné.

2017-03-03C Affectation du résultat-Budget Général

Rapporteur : Denis BANDELIER

Vu le compte administratif 2016 et notamment l'état II-A1,



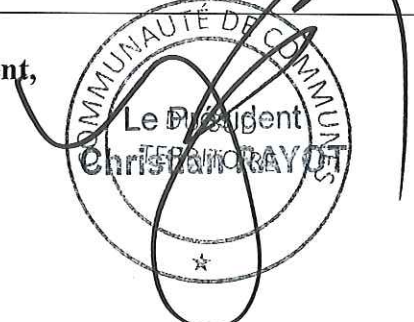
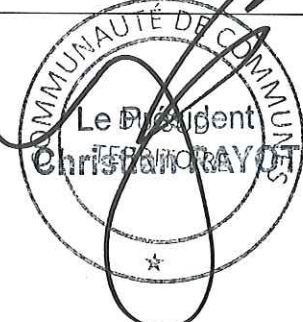
Vu l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 du Budget Général d'un montant de 1 941 620,44€ (un million neuf cent quarante et un mille six cent vingt euros et quarante-quatre centimes);

Vu l'excédent d'investissement de l'exercice 2016 du Budget Général d'un montant de 1 856 628,73€ (un million huit cent cinquante-six mille six cent vingt-huit euros et soixante-treize centimes);

Vu les restes à réaliser 2016 en dépenses d'investissement d'un montant de 1 453 075,57€ (un million quatre cent cinquante-trois mille soixante-quinze euros et cinquante-sept centimes); et de 76 941,47€ (soixante-seize mille neuf cent quarante et un euros et quarante-sept centimes) en recettes.

Le Conseil communautaire après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'adopter l'affectation de l'excédent d'investissement du budget général au compte 001 pour un montant de 891 248,76 (huit cent quatre-vingt-onze mille deux cent quarante-huit euros et soixante-seize centimes),**
- **d'affecter en réserve au compte 1068 du budget général la somme de 484 885,34 € (quatre cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-cinq euros et trente-quatre centimes),**
- **de reporter au compte 002 du budget général la somme de 5 660 501,11 € (cinq millions six cent soixante mille cinq cent un euros et onze centimes).**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 16 MAI 2017</p> <p>Le Président,</p>  	<p>Le Président,</p>  
--	---